

Fiscalité et entreprises

Le gouvernement italien serre encore la vis et la Suisse en subit des effets indirects

Considérées comme délicates, les relations commerciales entre la Suisse et l'Italie souffrent du fait que notre pays est considéré comme un paradis fiscal à bien des égards. Pour respecter les exigences du fisc transalpin, les entrepreneurs ont donc tout intérêt à être particulièrement rigoureux dans leurs démarches administratives, pour éviter de se voir infliger des amendes salées.

Flavia Giovannelli

Même si elle n'a pas un rapport direct avec les relations helvético-italiennes, commençons par une anecdote qui montre le climat actuel régnant dans la Péninsule. Pendant les fêtes, 80 inspecteurs du fisc sont arrivés par surprise dans la station huppée de Cortina d'Ampezzo, pour y procéder à de juteuses opérations de contrôle. Résultat, par rapport à l'an dernier, la recette officielle de Cortina a bondi de 300% car soudain, tous les hôtels, commerces et restaurants de ce haut-lieu festif se sont sentis obligés de tout facturer, contrairement à leurs habitudes. Cette démarche aura fait comprendre aux Transalpins, si besoin était, que la nouvelle année sera placée sous le signe de la tolérance zéro de la part du ministère des finances. Les salariés sont déjà sous le joug de cette rigueur budgétaire et du coup, les indépendants aussi ne pourront plus passer à travers les mailles du filet. Un enjeu de près de 120 milliards d'euros concerne les caisses de l'Etat. Ce changement de paradigme concerne aussi ceux qui travaillent avec la Suisse, quelle que soit la taille de la société ou le type d'activité concernée et même s'ils sont de bonne foi.

Les black lists

La principale pierre d'achoppement tient au fait que l'Italie est très sévère et très dure envers la politique financière suisse. A l'occasion de la démission de Philipp Hildebrand, la presse nationale, et tout particulièrement dans *Il Sole 24 ore**, quotidien généraliste spécialisé dans l'économie et les finances, s'est fait un plaisir de nous épingleur, en dénonçant ce qui est nommément qualifié d'opportunisme financier. L'éditorialiste y engage la Suisse à choisir clairement et de manière convaincante si elle entend baser sa stratégie future sur l'efficacité et la transparence, au regard des exigences européennes, ou se renfermer dans les plus mauvais aspects de sa tradition. Mais les tensions ne datent pas d'hier, puisque l'Etat italien fait figurer depuis plusieurs années la Suisse dans quelques unes de ses «black lists» répertoriant les paradis fiscaux ou les Etats considérés comme fiscalement privilégiés en application de certaines normes. Dès lors, si un entrepreneur italien procède à des activités commerciales avec notre pays, il devra fournir un arsenal de justificatifs pour prouver la réalité économique de son partenaire ou pire encore, de sa holding, le cas échéant. Les exigences peuvent aller très loin dans la pratique, puisque toute entreprise italienne remplissant sa déclaration d'impôts doit y faire figurer la somme totale de ses

moindres transactions avec la Suisse. Ses exigences sont si pointues que même une fiduciaire n'est pas à l'abri d'oublier un détail et le redressement peut aller jusqu'à 10% d'amende! Autre point pénalisant, le recouvrement de la TVA implique de remplir un formulaire supplémentaire à sa déclaration fiscale italienne. En résumé, même en admettant qu'il y ait une bonne volonté réciproque, les relations commerciales entre la Suisse et l'Italie sont freinées par les aspects procéduriers de toute démarche. Elles sont aussi le reflet de l'agacement de la Péninsule face à l'évasion fiscale de ses assujettis et du coup, même les plus honnêtes en pâtissent.

Négociation en panne

Cette situation pourrait bien sûr être simplifiée si un accord était négocié entre les deux pays mais il semble totalement illusoire de l'envisager dans un avenir proche, selon de nombreux spécialistes. C'est d'ailleurs l'avis de Mauro Michelini, expert-comptable spécialisé dans les questions transfrontalières, invité à Genève par la chambre du commerce italienne pour la Suisse: «De nombreuses amnisties fiscales se sont déjà succédées depuis 2001. Même si la Suisse n'est plus considérée par l'OCDE comme un paradis fiscal, elle le reste dans l'esprit du gouvernement italien. Légaliser les avoirs italiens en Suisse passerait donc très mal auprès de l'opinion et le contexte actuel ne peut pas le permettre. Certes, cela permettrait de ramener de l'argent dans les caisses de l'Etat mais sans doute n'est-ce qu'une goutte d'eau par rapport au déficit abyssal des finances italiennes. Pourquoi Mauro Monti le ferait-il ? Il a été choisi avant tout pour son rôle technique et non politique, donc je le vois mal aller dans cette direction.» L'impasse semble donc totale puisque d'un côté, l'Union européenne veut plus de transparence et la Suisse veut conserver son secret bancaire. Ce sont donc tous les accords bilatéraux qu'il faudrait revoir plutôt que de négocier uniquement sur le plan fiscal. Pourtant, selon Mauro Michelini, les tensions qui règnent actuellement entre la Suisse et l'Italie sont absurdes. «On parle de deux voisins aux cultures proches. En Italie, nous avons besoin d'un gouvernement fort et courageux qui puisse reprendre les dossiers importants. Il n'est pas normal qu'un italien qui dépose ses avoirs en Suisse soit d'office traité de fraudeur. Les organisations d'entrepreneurs doivent également prendre leurs responsabilités et se lancer dans cette bataille. Il faut replacer le débat au centre, regarder quels sont les intérêts pour l'une et l'autre des parties et aller dans ce sens. La situation actuelle est très désagréable car l'Italie peut également faire beaucoup mieux».

Flavia Giovannelli

**Il Sole e 24 ore* daté du 10 janvier 2012